

# PROGRAMME DE DOCTORAT DE PREMIER CYCLE EN PHARMACIE



Anne Dionne, B.Pharm, M.Sc  
Professeure titulaire  
Vice-doyenne aux études  
Directrice du programme de  
Doctorat de premier cycle en  
pharmacie (Pharm. D)

Marie-Claude Boivin, B.Pharm  
M.Sc  
Responsable de formation  
pratique  
Faculté de pharmacie  
Université Laval  
29 mai 2017

# Plan de la présentation

---

- Comparaison des Études France- Québec
- Admission et Contingentement
- Programme et ses particularités
- Évaluation de la qualité du programme
  - Comité de programme
  - Conseil Canadien d'Agrément des Programmes de Pharmacie (CCAPP)
  - Comité de formation de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
  - Comité institutionnel d'évaluation des programmes

Age	Années de scolarité	France	Québec
3		Maternelle	Pré-maternelle
4			
5			Maternelle
6	1	Élémentaire (CP)	Primaire 1 <sup>ère</sup>
7	2	Élémentaire (CE1)	Primaire 2 <sup>ème</sup>
8	3	Élémentaire (CE2)	Primaire 3 <sup>ème</sup>
9	4	Élémentaire (CM1)	Primaire 4 <sup>ème</sup>
10	5	Élémentaire (CM2)	Primaire 5 <sup>ème</sup>
11	6	Collège (6 <sup>ème</sup> )	Primaire 6 <sup>ème</sup>
12	7	Collège (5 <sup>ème</sup> )	Secondaire I
13	8	Collège (4 <sup>ème</sup> )	Secondaire II
14	9	Collège (3 <sup>ème</sup> )	Secondaire III
15	10	Lycée (seconde)	Secondaire IV
16	11	Lycée (première)	Secondaire V
17	12	Lycée (terminale)	CÉGEP I
18	13	<b>BACCALAURÉAT</b>	CÉGEP II
			<b>D.E.C</b>

ÉTUDES SUPÉRIEURES			
Age	Années de scolarité	France	Québec
17	12	Lycée (terminale)	CÉGEP I
18	13	Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle 3 ans <b>LICENCE</b>	CÉGEP II
19	14		
20	15		Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle 3 ans <b>BACCALAURÉAT</b>
21	16	Universitaire 2 ans <b>MASTER</b>	Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle 2 ans <b>MASTER (M Sc)</b>
22	17		
23	18	Universitaire 3 ans <b>DOCTORAT</b>	Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle 3 ans... <b>Ph D</b>
24	19		
25	20		
26	21	...	

# ÉTUDES EN PHARMACIE - COMPARAISON

Age	Années de scolarité	France		Québec	
17	12	Lycée (terminale)	BAC	CÉGEP I	
18	13	Filière courte (5 ans)	P.A.C.E.S.	CÉGEP II	D.E.C.
19	14		D.F.G.S.P. 1	Doctorat 1 <sup>er</sup> cycle (4 ans)	Phase I
20	15		D.F.G.S.P. 2		Phase II
21	16		D.F.A.S.P. (M1)		Phase III
22	17		D.F.A.S.P. (M2) ou 1 <sup>re</sup> D.E.S		Phase IV <b>Pharm D</b>
23	18		6 <sup>e</sup> année	Maitrise professionnelle (16 mois)	<b>M Sc</b> Pharmaco- thérapie Avancée
24	19	2 <sup>e</sup> D.E.S.			
25	20	Filière longue (+3 ans)	3 <sup>e</sup> D.E.S.		
26	21		4 <sup>e</sup> D.E.S.		

---

# ADMISSION

# CONTINGENTEMENT ET SÉLECTION DES CANDIDATS

---

- **Capacité d'accueil: 192 étudiants**
  - *50 % des places sont réservées aux candidats en provenance des collèges.*
- **Critères de sélection:**
  - **Collégiens**
    - Excellence du dossier scolaire : 80 %
    - Test évaluation des compétences transversales : 20 %
  - **Universitaires en changement de programme (non diplômés au 1<sup>er</sup> mars)**
    - Excellence du dossier scolaire: 65%
    - Test évaluation des compétences transversales : 20 %
    - Questionnaire autobiographique : 10 %
  - **Universitaires diplômés au 1<sup>er</sup> mars**
    - Excellence du dossier scolaire: 50 %
    - Test évaluation des compétences transversales : 20 %
    - Questionnaire autobiographique : 25 %

---

# PROGRAMME ET SES PARTICULARITÉS

- Grade de ***doctorat de premier cycle*** (Pharm.D)
  - ***Approche professionnalisante***
- 
- ***Référentiel de compétences*** déduites de cinq grandes familles de situations professionnelles
  - Identification de ***quatorze postures*** (qualités), facettes fondamentales de la profession
  - ***Modèle d'apprentissage*** : quatre phases de développement des compétences (*débutant, novice, intermédiaire et compétent*) et des indicateurs de développement pour chaque compétence et chaque phase
  - ***Degré défini de professionnalisation*** à la fin de chacune des quatre phases

- ***Continuum d'apprentissage*** basé sur l'apprentissage théorique, l'apprentissage pratique, l'apprentissage par simulation, l'apprentissage en milieu professionnel et un retour sur les apprentissages
- ***Apprentissage en milieu professionnel*** intégré à la formation (41 semaines) (25% du programme)
- ***Évaluation des apprentissages et évaluation de la trajectoire de professionnalisation*** de chaque étudiant
- ***Encadrement continu*** des étudiants et un soutien à leurs apprentissages.
- 164 crédits et 6 cheminement possibles

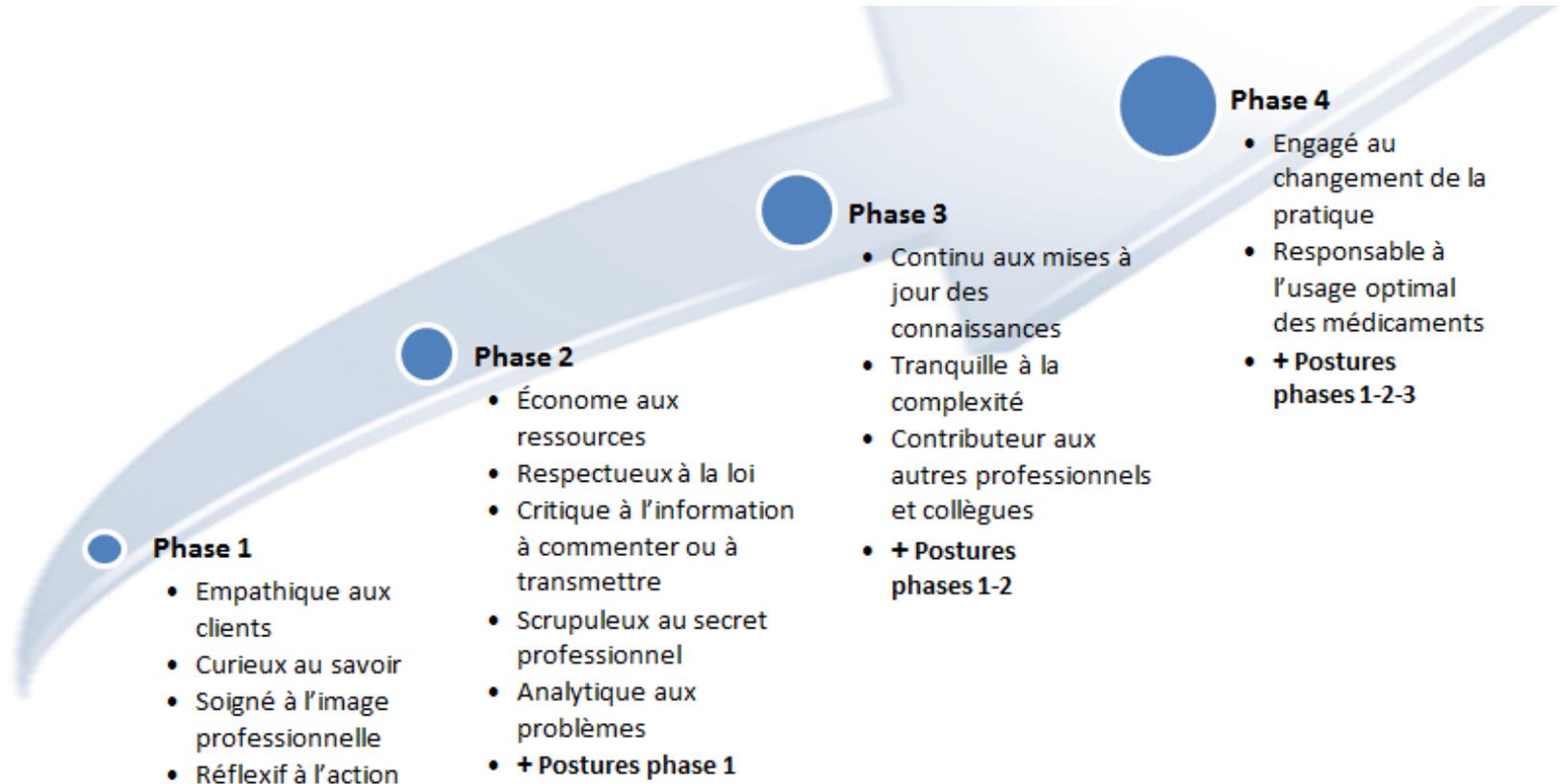
---

# COMPÉTENCES ET POSTURES

- Les activités professionnelles rattachées à la pratique ont été regroupées en cinq grandes familles selon les caractéristiques qui les définissent. Ces cinq familles de situations ont conduit à **cinq compétences professionnelles** :
  - *Mettre en œuvre une thérapie médicamenteuse en exécution d'une ordonnance ou non, en fonction des besoins de la personne;*
  - *Diffuser et partager le savoir pharmaceutique à travers le conseil, l'information, l'opinion, la formation, l'éducation et l'instruction;*
  - *Procéder à la prise en charge du médicament;*
  - *Procéder aux opérations nécessaires à la gestion de la pratique de la pharmacie ;*
  - *Effectuer la régulation de sa pratique afin de développer son autonomie et sa responsabilité professionnelles.*

# Postures (Qualités) :

- La Faculté a identifié des qualités que l'étudiant devra développer tout au long du programme.
- Elle a privilégié un certain nombre de « postures » à la fois intellectuelles, éthiques et philosophiques.



---

# PROFESSIONNALISATION ET MODÈLE D'APPRENTISSAGE

# Le modèle cognitif d'apprentissage

	<b>M</b> <i>La mise en oeuvre de la thérapie médicamenteuse</i>	<b>T</b> <i>La transmission du savoir pharmaceutique</i>	<b>P</b> <i>La prise en charge du médicament</i>	<b>G</b> <i>La gestion de la pratique de la pharmacie</i>	<b>E</b> <i>L'engagement envers la profession</i>
<b>Année 1</b> <i>Phase débutant</i>	<p><b>Thérapie</b> : 1 médicament, 1 maladie</p> <p><b>Surveillance</b> : moyens de base</p> <p><b>Intervenants</b> : pharmacien-client-médecin</p> <p><b>Relation de confiance</b> : pharmacien-client</p>	<p>Transmission à partir des véhicules information, conseil Initiative du pharmacien</p> <p><b>Relation</b> : pharmacien-client</p> <p><b>Données</b> : de base</p>	<p>Obligations en lien avec l'exécution et la délivrance de médicaments prêts à administrer, de préparations magistrales et de reconstitutions</p>	<p>Gestion de sa pratique sans intermédiaire</p>	<p>Image professionnelle comme cadre de son engagement</p> <p><b>Régulation</b> : la reconnaissance de ses limites</p> <p>La portée de ses actions</p>
<b>Année 2</b> <i>Phase novice</i>	<p><b>Thérapie</b> : des médicaments, 1 maladie</p> <p><b>Surveillance</b> : ensemble des moyens</p>	<p>Transmission à partir du véhicule opinion</p> <p><b>Demande</b> : client ou médecin</p> <p><b>Relation</b> : contractuelle consensuelle pharmacien-client; pharmacien-médecin-client</p>	<p>Obligations en lien avec l'environnement interne (entreposage, conservation, destruction...)</p>	<p>Gestion de sa pratique en lien avec l'environnement interne (délégation, gestion du personnel, des équipements, des informations...)</p>	<p>Responsabilité civile et juridique</p> <p>Régulation de sa collaboration intraprofessionnelle</p>
<b>Année 3</b> <i>Phase intermédiaire</i>	<p><b>Thérapie</b> : plusieurs médicaments, Une maladie ou des maladies concomitantes</p> <p><b>Intervenants</b> : client-pharmacien-médecins et autres professionnels</p> <p><b>Relation constructive</b> : pharmacien-client-professionnels de la santé</p>	<p>Transmission à partir des véhicules formation et éducation</p> <p><b>Relation</b> : pharmacien-groupes ciblés</p> <p><b>Données</b> : sources variées</p>	<p>Obligations en lien avec l'environnement externe (sélection, approvisionnement)</p> <p>Exécution et délivrance de préparations stériles</p>	<p>Gestion de sa pratique en lien avec l'environnement externe (fournisseurs, concurrence, services...)</p>	<p>Responsabilité sociale</p> <p>Régulation de sa collaboration interprofessionnelle</p>
<b>Année 4</b> <i>Phase compétent</i>	<p><b>Thérapie</b> : profil pharmaceutique lourd (plusieurs médicaments, plusieurs maladies)</p> <p><b>Équation</b> : besoins/état du client</p>	<p>Transmission à partir du véhicule instruction</p> <p><b>Relation</b> : pharmacien-pairs et autres professionnels de la santé</p> <p><b>Données</b> : littérature scientifique</p>	<p>Obligations en lien avec les enjeux sociaux</p>	<p>Gestion de sa pratique dans une perspective d'efficacité et de qualité optimales</p>	<p>Responsabilité morale</p> <p>Sa vision comme cadre de son engagement</p>

# Le modèle cognitif d'apprentissage

	<b>M</b> <i>La mise en oeuvre de la thérapie médicamenteuse</i>	<b>T</b> <i>La transmission du savoir pharmaceutique</i>	<b>P</b> <i>La prise en charge du médicament</i>	<b>G</b> <i>La gestion de la pratique de la pharmacie</i>	<b>E</b> <i>L'engagement envers la profession</i>
<b>Année 1</b> <i>Phase débutant</i>	<p><b>Thérapie</b> : 1 médicament, 1 maladie</p> <p><b>Surveillance</b> : moyens de base</p> <p><b>Intervenants</b> : pharmacien-client-médecin</p> <p><b>Relation de confiance</b> : pharmacien-client</p>	<p>Transmission à partir des véhicules information, conseil</p> <p>Initiative du pharmacien</p> <p><b>Relation</b> : pharmacien-client</p> <p><b>Données</b> : de base</p>	<p>Obligations en lien avec l'exécution et la délivrance de médicaments prêts à administrer, de préparations magistrales et de reconstitutions</p>	<p>Gestion de sa pratique sans intermédiaire</p>	<p>Image professionnelle comme cadre de son engagement</p> <p><b>Régulation</b> : la reconnaissance de ses limites</p> <p>La portée de ses actions</p>
<b>Année 2</b> <i>Phase novice</i>	<p><b>Thérapie</b> : des médicaments, 1 maladie</p> <p><b>Surveillance</b> : ensemble des moyens</p>	<p>Transmission à partir du véhicule opinion</p> <p><b>Demande</b> : client ou médecin</p> <p><b>Relation</b> : contractuelle consensuelle pharmacien-client; pharmacien-médecin-client</p>	<p>Obligations en lien avec l'environnement interne (entreposage, conservation, destruction...)</p>	<p>Gestion de sa pratique en lien avec l'environnement interne (délégation, gestion du personnel, des équipements, des informations...)</p>	<p>Responsabilité civile et juridique</p> <p>Régulation de sa collaboration intraprofessionnelle</p>
<b>Année 3</b> <i>Phase intermédiaire</i>	<p><b>Thérapie</b> : plusieurs médicaments, Une maladie ou des maladies concomitantes</p> <p><b>Intervenants</b> : client-pharmacien-médecins et autres professionnels</p> <p><b>Relation constructive</b> : pharmacien-client-professionnels de la santé</p>	<p>Transmission à partir des véhicules formation et éducation</p> <p><b>Relation</b> : pharmacien-groupes ciblés</p> <p><b>Données</b> : sources variées</p>	<p>Obligations en lien avec l'environnement externe (sélection, approvisionnement)</p> <p>Exécution et délivrance de préparations stériles</p>	<p>Gestion de sa pratique en lien avec l'environnement externe (fournisseurs, concurrence, services...)</p>	<p>Responsabilité sociale</p> <p>Régulation de sa collaboration interprofessionnelle</p>
<b>Année 4</b> <i>Phase compétent</i>	<p><b>Thérapie</b> : profil pharmaceutique lourd (plusieurs médicaments, plusieurs maladies)</p> <p><b>Équation</b> : besoins/état du client</p>	<p>Transmission à partir du véhicule instruction</p> <p><b>Relation</b> : pharmacien-pairs et autres professionnels de la santé</p> <p><b>Données</b> : littérature scientifique</p>	<p>Obligations en lien avec les enjeux sociaux</p>	<p>Gestion de sa pratique dans une perspective d'efficacité et de qualité optimales</p>	<p>Responsabilité morale</p> <p>Sa vision comme cadre de son engagement</p>

## Degré attendu de chacune des compétences au terme du programme :

### ***Mise en œuvre de la thérapie médicamenteuse***

- Au terme de la formation, en interaction avec un client traité en milieu ambulatoire et en tenant compte de ses besoins, l'étudiant est en mesure, à partir de ses ressources et de façon autonome, de mettre en œuvre ***une thérapie médicamenteuse avec ou sans ordonnance***, en se référant systématiquement à une ***démarche structurée***. Les thérapies médicamenteuses couvrent les principaux problèmes rencontrés en ***pharmacie communautaire*** et sont adaptées à des interventions préventives, curatives ou palliatives.

### ***Transmission du savoir pharmaceutique***

- Au terme de la formation, l'étudiant est en mesure de transmettre le savoir pharmaceutique selon le moyen approprié à la situation, en tenant compte des caractéristiques du destinataire et de la portée souhaitée de son message. L'information transmise est validée, référencée et archivée.

### ***Prise en charge du médicament***

- Au terme de la formation, l'étudiant est en mesure de prendre en charge le médicament, de sa ***mise en disponibilité jusqu'à sa destruction***, le cas échéant, en utilisant de façon autonome les techniques appropriées pour chacune des obligations qui y sont rattachées et en tenant compte des enjeux sociaux de la chaîne de médicaments.

## Degré attendu de chacune des compétences au terme du programme de formation a été défini (suite):

---

### ***Gestion de la pratique de la pharmacie***

- Au terme de la formation, en procédant aux opérations nécessaires à la gestion de la pratique de la pharmacie et en traduisant de façon singulière les exigences, l'étudiant est en mesure de gérer les services pharmaceutiques offerts par un pharmacien dans un milieu déterminé.

### ***Engagement envers la profession***

- Au terme de la formation, l'étudiant est en mesure de déterminer son autonomie et sa responsabilité professionnelles en adoptant, au regard de ses activités individuelles et interprofessionnelles, une pratique réflexive qui contribue à son engagement envers la profession, dans une perspective personnelle, civile, sociale et éthique.

---

# structure du programme

# STRUCTURATION DU PROGRAMME DU CHEMINEMENT RÉGULIER :

## ACTIVITÉS DE FORMATION ET MODULES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL (AMP) DANS LE DOCTORAT DE PREMIER CYCLE EN PHARMACIE

- Unités de formation
- Exigences spécifiques
- Activités d'intégration et de synthèse
- Rendre compte
- Classes de médicaments
- Outils méthodologiques et conceptuels

- Environnement de la pratique pharmaceutique
- Collaboration Interprofessionnelle
- Apprentissage en milieu professionnel

**IMPORTANT**  
 Les cours suivants doivent être réalisés avant la fin de la 3<sup>e</sup> année du programme. Le nombre de places pour chacune des sessions étant limité, nous recommandons qu'ils soient réalisés le plus tôt possible dans le cheminement de l'étudiant. Ils sont offerts à distance sur une période de trois semaines consécutives ou une présence en classe est requise 2 jours la fin de semaine.

- FIS-4101 Collaboration Interprofessionnelle centrée sur la personne I (1 crédit)  
Préalable : aucun
- FIS-4102 Collaboration Interprofessionnelle centrée sur la personne II (1 crédit)  
Préalable : FIS-4101
- FIS-4103 Collaboration Interprofessionnelle centrée sur la personne III (1 crédit)  
Préalable : FIS-4102

**ANNÉE 1 (42 cr.)**

**Total : 16 crédits**

**INTRODUCTION AUX ÉTUDES EN PHARMACIE + PRÉPARATION DE PRODUITS NON STÉRILES**

PHA-1010 Introduction aux études et à l'exercice de la pharmacie (3 cr.)
PHA-1013 Les sciences biologiques (4 cr.)
PHA-1014 Introduction à la pharmacologie (2 cr.)
PHA-1015 La technologie pharmaceutique (4 cr.)
PHA-1016 Les produits non stériles (3 cr.)

**ANNÉE 2 (43 cr.)**

**Total : 17 crédits**

**J'INTERVIENS EN SITUATION SIMPLE I**

PHA-2042 L'environnement interne d'une pharmacie I (1 cr.)				
PHA-2041 Le devenir du médicament dans l'organisme (2 cr.)	PHA-2043 Les anti-infectieux I (4 cr.)	PHA-2047 Module 3 d'apprentissage en milieu professionnel (1 cr.)	PHA-2045 Les médicaments du système cardio-vasculaire I (3 cr.)	PHA-2044 Les préparations systémiques hormonales et les médicaments du sang I (2 cr.)
PHA-2046 L'intervention en situation simple I (1 cr.)	Ouverture sur le monde (3 cr.)			

**ANNÉE 3 (41 cr.)**

**Total : 16 crédits**

**SERVICES PROFESSIONNELS DÉVELOPPÉS I**

PHA-2072 L'environnement externe de la pratique I (2 cr.)					
PHA-2071 Introduction à la pharmacogénomique et à la biotechnologie pharmaceutique (1 cr.)	PHA-2073 Les antibiotiques, les agents immunomodulateurs et les modulateurs de la réponse biologique (3 cr.)	PHA-2078 Module 6 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-2074 Les médicaments du système nerveux III (2 cr.)	PHA-2075 Les médicaments du sang II (1 cr.)	PHA-2076 Les anti-infectieux II (2 cr.)
PHA-2077 Les services professionnels développés I (2 cr.)					

**ANNÉE 4 (35 cr.)**

**Total : 12 crédits**

**J'INTERVIENS EN SITUATION COMPLEXE, ICI OU AILLEURS II**

PHA-3001 Module 10 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-3002 Module 11 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-3112 Module 13 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-3113 Module 14 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)
PHA-3111 Projet d'exploration I (3 cr.)			

**Total : 18 crédits**

**STRUCTURER UNE CONSULTATION**

PHA-1021 La consultation (3 cr.)	PHA-1022 Les médicaments du système nerveux I et les médicaments du système musculo-squelettique I (3 cr.)	PHA-1023 Les médicaments du système digestif I (2 cr.)	PHA-1026 Module 1 d'apprentissage en milieu professionnel (1 cr.)	PHA-1024 Les médicaments du système respiratoire I et les médicaments des organes sensoriels I (3 cr.)
PHA-1025 Les services professionnels restreints I (3 cr.)				
Langue (3 cr.)				

**Total : 17 crédits**

**J'INTERVIENS EN SITUATION SIMPLE II**

PHA-2051 L'environnement interne d'une pharmacie II (2 cr.)			
PHA-2052 Les médicaments du système nerveux II et les médicaments du système musculo-squelettique II (4 cr.)	PHA-2056 Module 4 d'apprentissage en milieu professionnel (1 cr.)	PHA-2053 Les médicaments du système digestif II (2 cr.)	PHA-2054 Les médicaments des organes sensoriels II (1 cr.)
PHA-2055 L'intervention en situation simple II (1 cr.)	Ouverture sur le monde (6 cr.)		

**Total : 15 crédits**

**SERVICES PROFESSIONNELS DÉVELOPPÉS II + DISPENSATEUR DE PRODUITS STÉRILES**

PHA-2082 L'environnement externe de la pratique II (1 cr.)		
PHA-2081 Les produits stériles (4 cr.)		
PHA-2085 Module 7 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-2083 Les médicaments du système cardio-vasculaire II (3 cr.)	PHA-2086 Module 8 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)
PHA-2084 Les services professionnels développés II (1 cr.)		

**Total : 17 crédits**

**J'INTERVIENS EN SITUATION COMPLEXE, ICI OU AILLEURS III**

PHA-3025 La gestion des médicaments et ses enjeux (2 cr.)		
PHA-3021 Module 15 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-3022 Module 16 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)	PHA-3023 Module 17 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)
PHA-3024 Les situations complexes (2 cr.)		
PHA-3026 Projet d'exploration II (3 cr.)		

**Total : 8 crédits**

**SERVICES PROFESSIONNELS RESTREINTS II**

PHA-1031 Les médicaments en dermatologie I et les médicaments du système génito-urinaire I (4 cr.)	PHA-1033 Module 2 d'apprentissage en milieu professionnel (1 cr.)
PHA-1032 Les services professionnels restreints II (2 cr.)	

**Total : 9 crédits**

**J'INTERVIENS EN SITUATION SIMPLE III**

PHA-2061 L'environnement interne d'une pharmacie III (1 cr.)		
PHA-2065 Module 5 d'apprentissage en milieu professionnel (1 cr.)	PHA-2062 Les médicaments du système respiratoire II (2 cr.)	PHA-2063 Les médicaments du système génito-urinaire II et les hormones sexuelles (2 cr.)
PHA-2064 L'intervention en situation simple III (1 cr.)		

**Total : 10 crédits**

**SERVICES PROFESSIONNELS DÉVELOPPÉS III**

PHA-3011 Les références scientifiques (3 cr.)		
PHA-2091 Les médicaments du système digestif III (1 cr.)	PHA-2092 Les médicaments en dermatologie II (1 cr.)	PHA-2094 Module 9 d'apprentissage en milieu professionnel (3 cr.)
PHA-2093 Les services professionnels développés III (1 cr.)		

PHA-1014 (module compte doublement) (0 cr.)

PHA-2063 (module compte doublement) (0 cr.)

PHA-2093 (module compte doublement) (0 cr.)

PHA-3023 (module compte doublement) (1 cr.)

## Les outils méthodologiques et conceptuels:

- Activités de formation qui visent et exploitent un ensemble d'instruments matériels, méthodologiques ou conceptuels :
  - *Introduction aux études en pharmacie et à l'exercice de la pharmacie,*
  - *Les sciences biologiques,*
  - *Introduction à la pharmacologie,*
  - *La technologie pharmaceutique,*
  - *Les produits non stériles,*
  - *La consultation,*
  - *Le devenir du médicament dans l'organisme,*
  - *Introduction à la pharmaco génomique et à la biotechnologie pharmaceutique,*
  - *Les produits stériles,*
  - *Les références scientifiques,*
  - *La gestion des médicaments et ses enjeux.*

# Les classes de médicaments:

## Organisation des situations d'apprentissage selon la classification ATC

### Phase 1

- Les médicaments du système nerveux et du système musculo-squelettique I
- Les médicaments du système digestif I
- Les médicaments du système respiratoire I et les médicaments des organes sensoriels I
- Les médicaments en dermatologie I et les médicaments du système génito-urinaire I

### Phase 2

- Les anti-infectieux I
- Les préparations systémiques hormonales et les médicaments du sang I
- Les médicaments du système cardiovasculaire I
- Les médicaments du système nerveux et du système musculo-squelettique II
- Les médicaments du système digestif II
- Les médicaments des organes sensoriels II
- Les médicaments du système respiratoire II
- Les médicaments du système génito-urinaire II et les hormones sexuelles

### Phase 3

- Les antinéoplastiques, les agents immunomodulateurs et les modulateurs de la réponse biologique
- Les médicaments du système nerveux III
- Les médicaments du sang II
- Les anti-infectieux II
- Les médicaments du système cardiovasculaire II
- Les médicaments du système digestif III
- Les médicaments en dermatologie II

### Phase 4

Ensemble des classes de médicaments

# L'environnement de la pratique de la pharmacie:

Ce sont des activités et des actes qui ont l'environnement interne d'une pharmacie comme contexte de réalisation notamment en ce qui a trait aux opérations rattachées à la prise en charge des médicaments, à la gestion et à la régulation de la pratique pharmaceutique :

*L'environnement interne d'une pharmacie I, II et III :*

- Réception, entreposage, conservation, récupération et destruction des médicaments;
- Délégation des tâches;
- Statut du pharmacien;
- Culture de l'entreprise;
- Collaboration intraprofessionnelle;

# L'environnement de la pratique de la pharmacie:

## *L'environnement externe de la pratique I et II :*

- Sélection et approvisionnement des médicaments.
- Aspects socioculturel, économique, politique, légal, technologique et démographique.
- Système de santé
- Communauté de soutien (associations professionnelles, etc).

# La collaboration interprofessionnelle:

Trois activités en collaboration avec les autres Facultés sont inscrites au programme :

- o FIS-4101 *Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne I* : ce cours interfacultaire porte sur les fondements théoriques et conceptuels liés à la collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne.
- o FIS-4102 *Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne II* : ce cours interfacultaire aborde le travail en équipe comme forme de collaboration
- o FIS-4103 *Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III* : ce cours interfacultaire aborde la collaboration interprofessionnelle laquelle, dans le système de santé, prend différentes formes selon les contextes de pratique.

## Les activités d'intégration et de synthèse:

Activités de formation qui visent l'intégration des apprentissages et leur synthèse dans des activités telles les études de cas, les jeux de rôle, l'apprentissage par simulation, le retour sur les apprentissages :

*Les services professionnels restreints I et II,  
L'intervention en situation simple I, II et III,  
Les services professionnels développés I, II et III,  
Les situations complexes.*

Activités sont présentes dans le programme dans le but de garantir la mobilisation des ressources que l'étudiant développera dans des activités d'intégration qui se font à la Faculté. Elles constituent des occasions de mettre en acte leurs connaissances et leurs habiletés.

## Le rendre compte:

Le rendre compte est une activité intégratrice qui permet à l'étudiant de démontrer qu'il a atteint le degré attendu de développement des compétences et la prise en compte des postures à la fin de chaque phase.

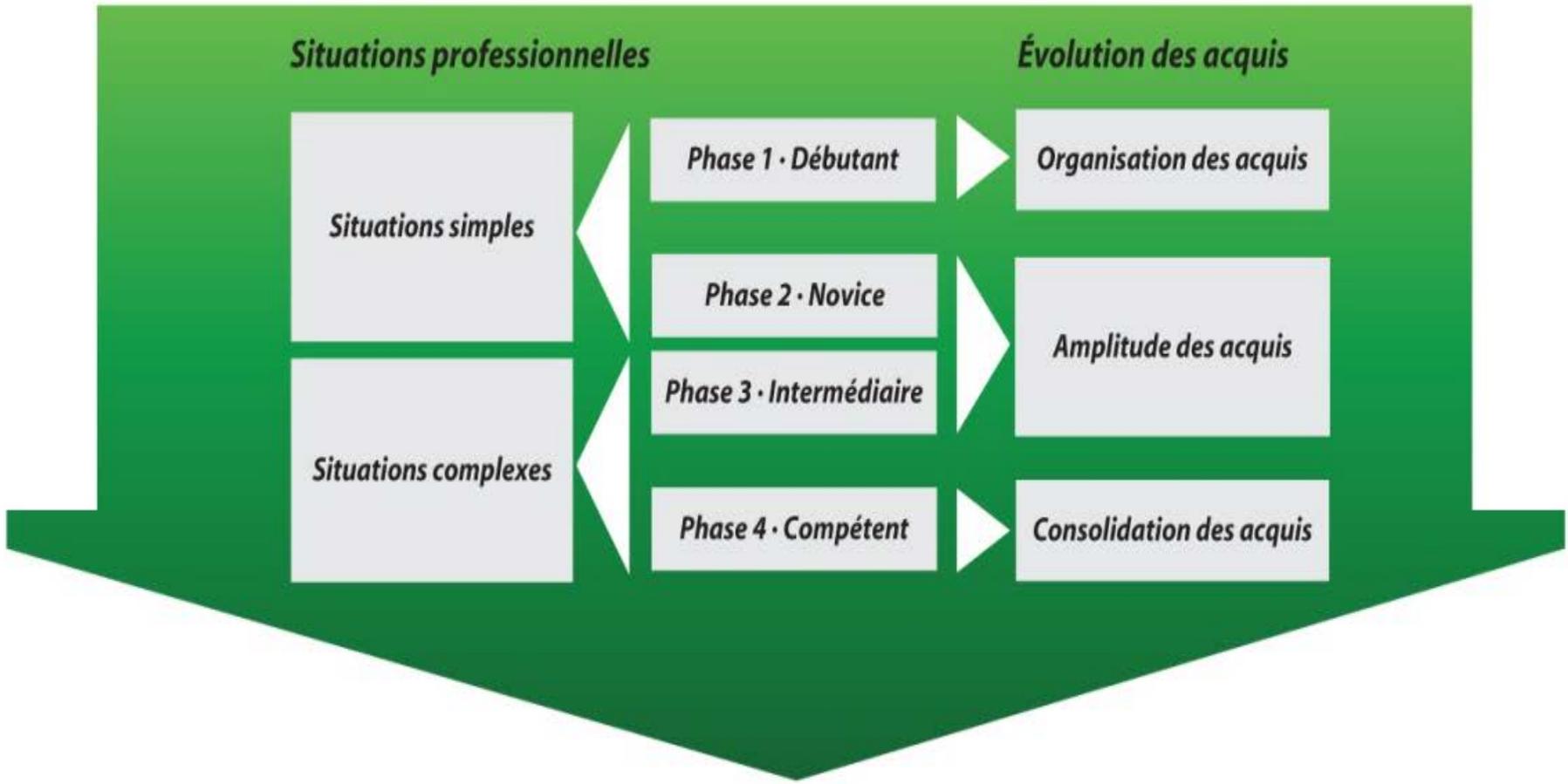
Afin de l'outiller pour choisir, regrouper et commenter les preuves nécessaires à cet exercice, un dossier d'apprentissage numérique sera utilisé. Quatre activités font partie du programme, une à la fin de chaque phase:

- PHA-1034 Rendre-compte débutant (1cr.)
- PHA-2066 Rendre-compte novice (1cr.)
- PHA-2095 Rendre-compte intermédiaire (1cr.)
- PHA-3027 Rendre-compte compétent (1cr.)

---

# SITUATIONS SIMPLES ET SITUATIONS COMPLEXES

# Progression



**Le premier bloc est composé des années 1 et 2 (phases débutant et novice) qui conduisent l'étudiant à être en mesure d'agir dans des situations simples. Ces situations sont caractérisées principalement par :**

- Des thérapies médicamenteuses qui recourent à un *seul ou quelques médicaments* lors de leur mise en œuvre en lien avec *une seule maladie*.
- La transmission du savoir pharmaceutique à partir des véhicules simples que sont le *conseil, l'information et l'opinion*.
- Des activités et des actes qui ont *l'environnement interne* d'une pharmacie comme contexte de réalisation notamment en ce qui a trait aux opérations rattachées à la *prise en charge des médicaments*, à la *gestion* et à la *régulation de la pratique pharmaceutique*.

---

## Le premier bloc est composé des années 1 et 2 (phases débutant et novice) (suite)

De plus, le cadre professionnel des actions réfère à la *responsabilité civile et juridique* du pharmacien et à la reconnaissance de la limite des ressources de l'apprenant.

Enfin, l'exercice de la pratique pharmaceutique se situe exclusivement dans le cadre du *milieu des pharmacies communautaires*.

**Le deuxième bloc est composé des années 3 et 4 (phases intermédiaire et compétent) qui conduisent l'étudiant à être en mesure d'agir dans des *situations complexes*. Ces situations sont caractérisées principalement par :**

- Des thérapies médicamenteuses qui recourent à ***plusieurs médicaments*** lors de leur mise en œuvre en lien avec des ***maladies concomitantes***.
- La transmission du savoir pharmaceutique rattachée à des activités de ***formation, d'éducation*** à un large public et de partage avec les pairs ou les autres professionnels de la santé.
- Des activités et des actes qui ont ***l'environnement interne et externe*** d'une pharmacie comme contexte de réalisation notamment en ce qui a trait aux opérations rattachées à la ***prise en charge des médicaments***, à la ***gestion*** et à la ***régulation*** de la pratique pharmaceutique.

---

## Le deuxième bloc est composé des années 3 et 4 (phases intermédiaire et compétent) (suite)

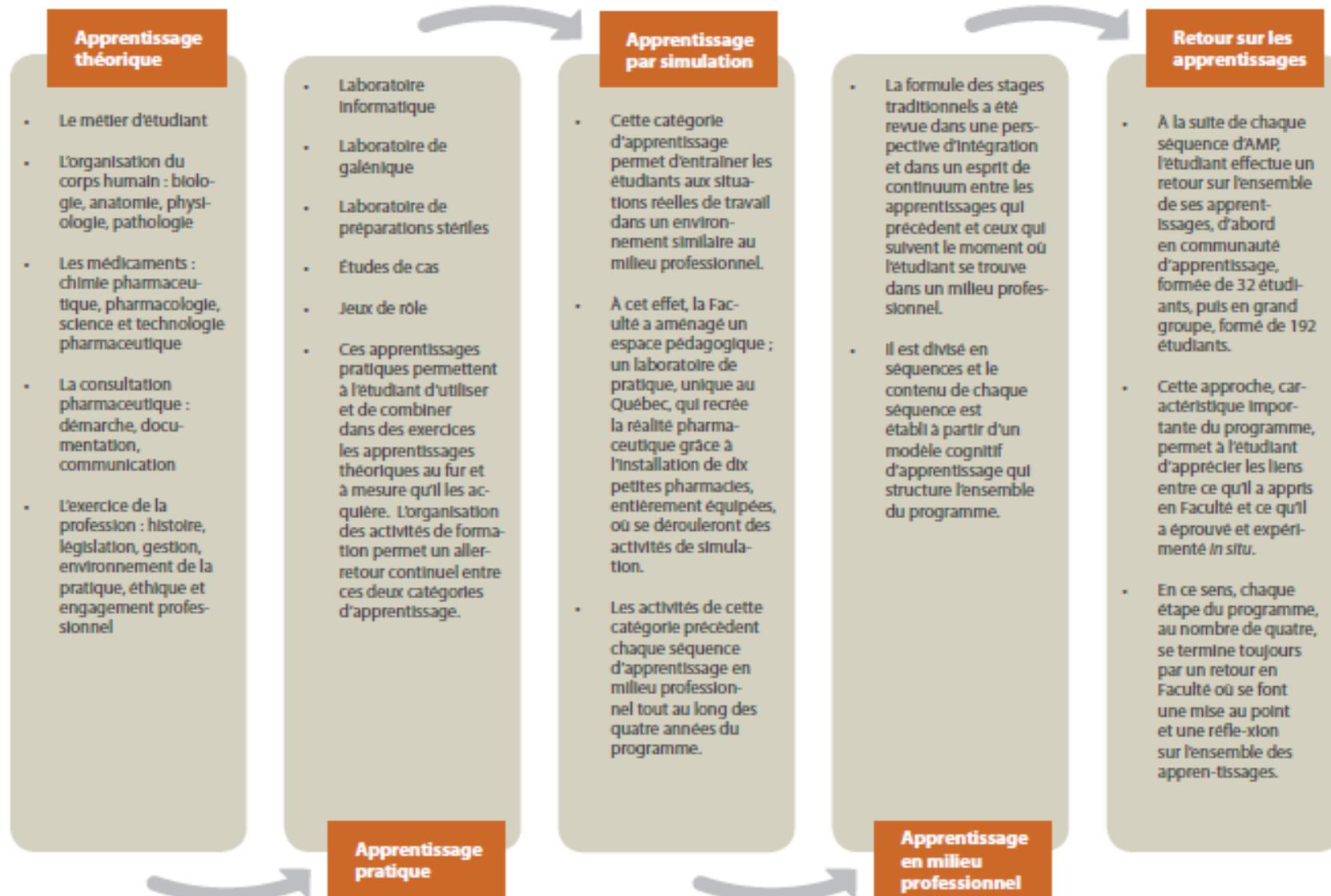
De plus, le cadre professionnel des actions réfère à la ***responsabilité sociale et morale*** et au rôle que doit assumer le pharmacien dans les divers réseaux de la santé.

Enfin, l'exercice de la pratique pharmaceutique se situe principalement dans le cadre du ***milieu des pharmacies communautaires et du milieu des établissements de santé.***

---

# CONTINUUM D'APPRENTISSAGE

# Liens entre les apprentissages du continuum dans le Doctorat en pharmacie



# Apprentissage par simulation

- Méthode pédagogique éprouvée
- Objectif : Recréer des situations courantes et fidèles à la réalité de manière à mieux préparer les étudiants en vue des AMP, de la pratique professionnelle
- Exemples
  - Situations parfois simples mais qui se complexifient en raison des différents « stressseurs » du milieu
  - Englobe tous les aspects de la pratique
    - Technique, gestion de temps, professionnel, ressources humaines, etc.



---

# **APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL**

# Apprentissage en milieu professionnel

	<i>Milieu communautaire</i>	<i>Milieu d'établissement</i>	<i>Milieu connexe à la pharmacie</i>	<i>Milieu non traditionnel</i>	<b>TOTAL</b>
<i>Phase 1</i>	2	0	0	0	2
<i>Phase 2</i>	3	0	0	0	3
<i>Phase 3</i>	9	3	0	0	12
<i>Phase 4</i>	9	9	3	3	24
<b>TOTAL</b>	23	12	3	3	41

# Répartition de l'apprentissage en milieu professionnel (AMP) dans le Doctorat en pharmacie

*Session d'été*  
De juillet à août

*Session d'automne*  
De septembre à décembre

*Session d'hiver*  
De janvier à avril

*Session d'été*  
De mai à juin



**Module**  
Regroupement d'activités d'apprentissage à réaliser en milieu professionnel, d'une durée d'une ou de trois semaines.

**Séquence**  
Regroupement d'activités d'apprentissage à réaliser en milieu professionnel rattaché à une thématique et composé d'un ou de plusieurs modules.

**Total AMP : 41 semaines**

---

# CHEMINEMENTS DU PROGRAMME



## Cheminements du programme:

---

- Régulier
- Concentration santé internationale
- Profil international
- Profil entrepreneurial
- Profil recherche
- Profil en développement durable

# Concentration Santé internationale

---

- Phase 2: Cours préparatoire: Introduction à la santé mondiale
- Phase 4: Stage Hors Québec en pharmacie d'une durée de 10 semaines (6 crédits de cours OP).

Ce stage est lié à des projets du domaine de la pharmacie actuellement en cours dans différents pays.

*Bénin, Afrique (Horizon Cosmopolite)*

*Burkina Faso, Afrique (EUMC = entraide universitaire mondiale du Canada)*

*Sénégal, Afrique (Mer & Monde)*

*Laos, Viêtnam (IFMT = Institut de la francophonie pour la médecine tropicale)*

*Nicaragua, Amérique centrale (Mer & monde)*

# Profil International

---

- Profil fixe de cours à temps complet pendant la session d'automne de la Phase 4
- Inscription Université Laval
- Ressources financières et humaines

*Université de Rouen, Rouen, France*

*Université Lille 2 Droit & Santé, Lille, France*

*Université Grenoble-Alpes, Grenoble, France*

*Université de Bourgogne, Dijon, France*

*Université François-Rabelais, Tours, France*

# Profil Entrepreneurial

---

Il favorise l'émergence et le développement des ressources entrepreneuriales visant à prendre des initiatives, à concevoir des projets et à les gérer. Il permet aux étudiants de concrétiser, pendant leur cheminement, un projet individuel ou collectif lié au domaine de la pharmacie.

*Phase 2: Savoir entreprendre: la passion de créer et d'agir*  
(ENT-1000) (3 crédits)

*Portfolio entrepreneurial I* (ENT-3000) (3 crédits)

*Phase 3: Portfolio entrepreneurial II* (ENT-3010) (3 crédits)

# Profil recherche Recherche

---

- Phase 2: Introduction à la recherche en sciences pharmaceutiques (PHA-1151)  
Communication pour scientifique (FRN-1914)
- Phase 3: Stage de recherche I (PHA-2171)
- Phase 4: Stage de recherche II (PHA-3110)

---

***ENCADREMENT  
ET  
COMMUNAUTÉ  
D'APPRENTISSAGE***

## Responsable de l'encadrement des étudiants (REÉ)

- **Pharmacien**, chargé d'enseignement à la Faculté
- **6 responsables** qui encadrent un groupe de **32 étudiants** (qui forment une communauté d'apprentissage) tout au long de la formation.
  - **Assiste** la directrice de programme
    - **Guide** l'étudiant dans ses apprentissages
    - **Dirige** l'étudiant vers différentes ressources au besoin
    - **Détecte** les étudiants qui présentent des difficultés et les **oriente** vers différentes ressources au besoin
  - **Anime** certaines activités d'apprentissage
  - **Encadre et évalue** lors d'apprentissage pratique et par simulation

# Communauté d'apprentissage

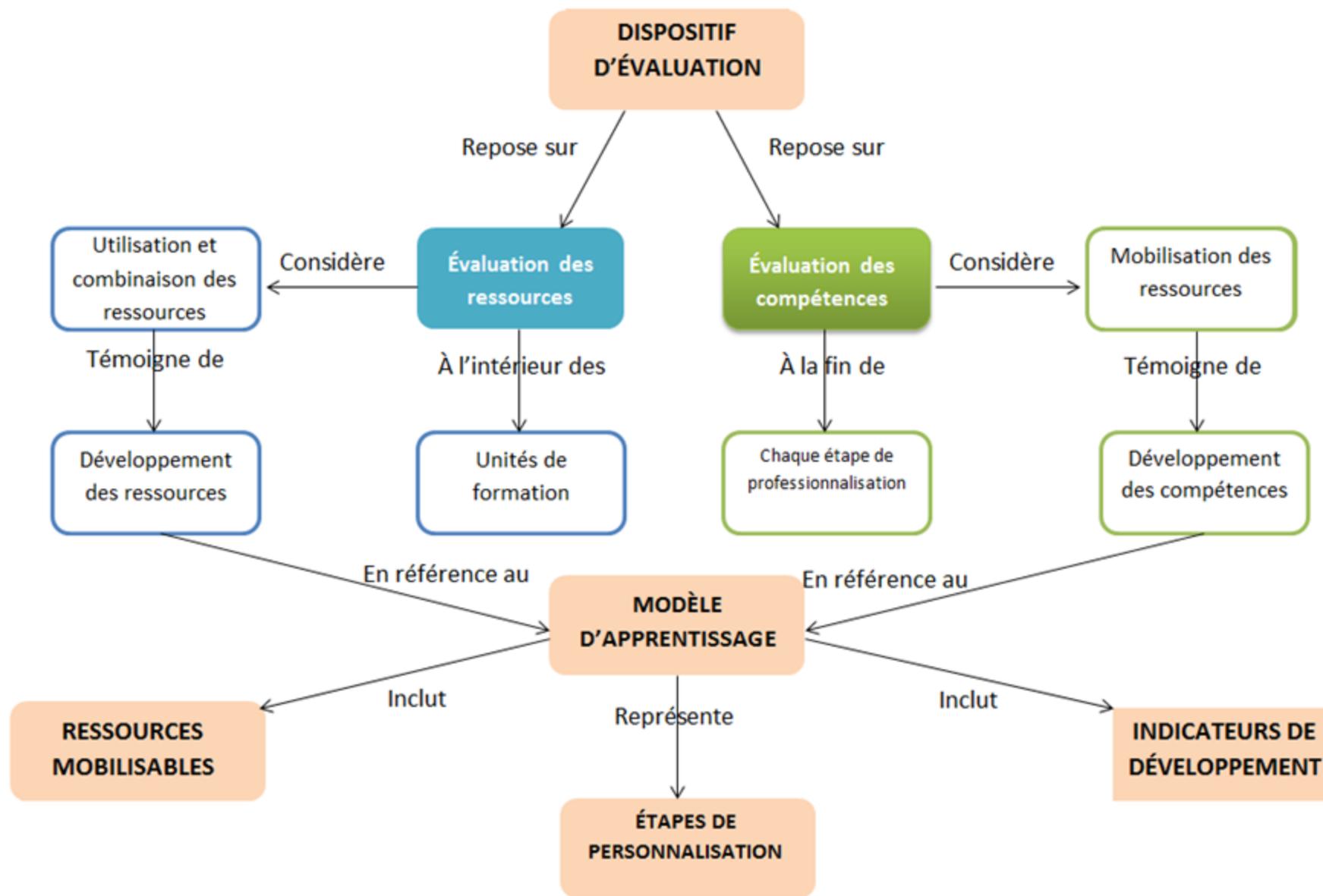
- Composée de 32 étudiants et d'un **responsable de l'encadrement des étudiants (REÉ)**
- Répartition faite par la Direction de programme
- Tirer profit de l'expérience des autres
- Partager des expériences de vie, d'apprentissage en milieu professionnel (AMP), des ressources (résumés, sites de références, des lectures, etc.).
- Dynamique utile au sein de votre future pratique
- Explorer des points de vue différents pour enrichir, et faire avancer la réflexion

**=> Poursuivre un but commun –  
réussite des études**

---

# DISPOSITIF D'ÉVALUATION

# Dispositif d'évaluation dans le Doctorat en pharmacie



# ÉVALUATION DES RESSOURCES

## ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION :

- Toutes les *activités de formation* sont évaluées et l'étudiant(e) obtient pour chacune d'elles une cote selon l'échelle de notation, de A+ à E.
- L'évaluation se fait à partir d'*outils d'évaluation variés*:
  - Examens, exercices, rapports de laboratoire, présentation orale, étude de cas, compte rendu écrit ou oral, tableau synthèse, graphique...
  - *Ces outils sont au choix des responsables des activités de formation.*
- Il y a plus d'une évaluation par activité.

## ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Tous les *modules d'apprentissage en milieu professionnel* (AMP) sont évalués et l'étudiant(e) obtient pour chacun d'eux une cote P (succès) ou N (échec).
- Elle se fait par le chargé d'enseignement clinique ou le superviseur du milieu où se déroulera le module d'AMP.

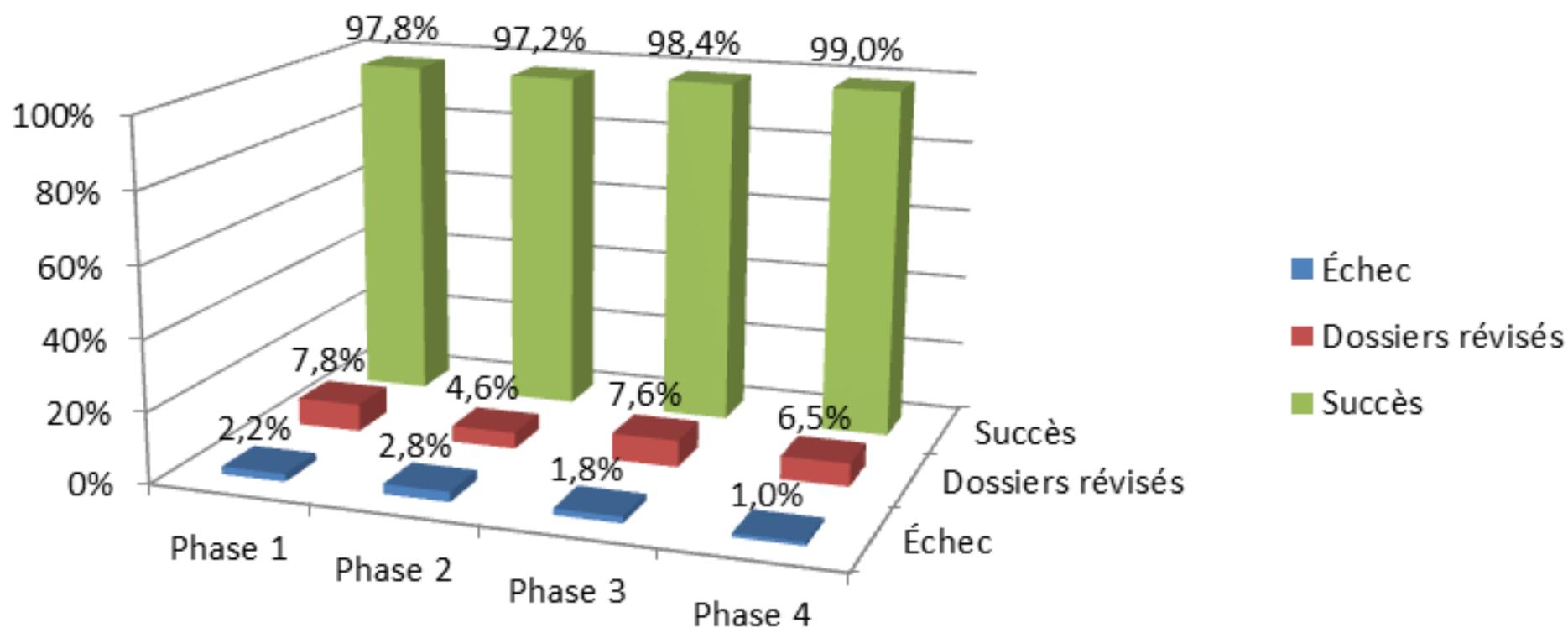
# ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

## Caractéristiques de l'activité Rendre-compte:

- 4 activités Rendre-compte dans le programme
- Charge de travail annuelle pour l'étudiant  $\approx$  45 heures
- Chaque activité vaut 1 crédit
- Résultat de type ***succès ou échec***
- Réussite obligatoire pour la poursuite du programme ou la diplomation



# Résultats obtenus à l'activité rendre-compte entre 2012 et 2016



## Données statistiques sur les résultats et impacts sur cheminement ont été compilées entre 2012 et 2016

	Nombre d'étudiants évalués	Nombre de cohorte	Nombre d'échec	Nombre d'étudiants ayant eu une levée de sanction d'exclusion	Nombre d'étudiants ayant eu une exclusion définitive
<b>PHASE 1</b>	919	5	20	14	6 (représentant 1-2 étudiants par année)
<b>PHASE 2</b>	679	4	19	19	0
<b>PHASE 3</b>	497	3	9	9	1 en raison de la non réussite des conditions de lever de sanction
<b>PHASE 4</b>	307	2	3	3	0

---

# ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROGRAMME

# Évaluation de la qualité du programme

## Comité de programme

*Article 63. Le comité de programme (Règlement des études):*

- a) s'assure de la qualité du programme, de l'adéquation du programme à l'évolution du domaine du savoir et aux besoins de la société, ainsi que du respect des orientations et des objectifs du programme, tels qu'adoptés par le Conseil universitaire, et en tenant compte, le cas échéant, des modifications approuvées;*
- b) s'assure de la qualité et de la pertinence des activités de formation et autres moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs du programme et, après consultation des unités concernées, propose les modifications à apporter et les achemine aux instances d'approbation;*
- c) collabore au recrutement et assiste le directeur de programme dans l'exercice de ses responsabilités relatives à l'admission, à l'accueil et à l'encadrement des étudiants.*

# Évaluation de la qualité du programme

- **Conseil Canadien d'Agrément des Programmes de Pharmacie (CCAPP)**

- Mission: consiste à accorder l'agrément aux programmes de pharmacie et de technicien en pharmacie qui répondent aux normes et à promouvoir l'amélioration continue de ces programmes de formation pour les pharmaciens et les techniciens en pharmacie.

➤ ***Dernière évaluation a eu lieu en novembre 2014:  
Plein agrément 2015-2020***

*Conseil canadien de l'agrément  
des programmes de pharmacie*

**NORMES D'AGRÉMENT  
pour  
LES PROGRAMMES CANADIENS DE FORMATION  
PROFESSIONNELLES DE PREMIER CYCLE  
EN PHARMACIE**



The Canadian Council for Accreditation of Pharmacy Programs  
Le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie

# Évaluation de la qualité du programme

- **Évaluation périodique des programmes – Université Laval** comporte les étapes générales suivantes :
  - planification de l'évaluation;
  - constitution du dossier d'autoévaluation, incluant la réalisation de consultations;
  - visite et rapport des experts externes ou d'un comité d'agrément;
  - production du rapport synthèse d'évaluation;
  - élaboration et validation du ***plan d'action du doyen***;
  - dépôt, au ***Conseil universitaire***, du rapport synthèse d'évaluation et du plan d'action du doyen;
  - diffusion publique du résultat de l'évaluation;
  - mise en œuvre et suivi du plan d'action du doyen.
- ***Prochaine évaluation en 2020 suite à la visite de CCAPP***

# Évaluation de la qualité du programme

- **Comité de formation de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)**

- *Comité consultatif dont le mandat est d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre, les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens.*
  - *La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de pharmacien.*

*Le comité a pour fonctions :*

*1) de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Conseil d'administration;*

*2) de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation :*

- a. sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visées au 3e alinéa de l'article 2;*
- b. sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.*

# Merci de votre attention

---

